AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2394
FR0000044471-FS0730

17 novembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERALE DE SANTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 novembre 2014, la société anonyme Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole (« Predica », 50-56 rue de la Procession 75015 Paris)[1] a déclaré avoir franchi individuellement, en hausse, le 13 novembre 2014, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société GENERALE DE SANTE et détenir à cette date 20 771 048 actions GENERALE DE SANTE représentant autant de droits de vote, soit 36,81% du capital et au moins 33,41% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'acquisitions d'actions GENERALE DE SANTE sur le marché dans le cadre de l'offre publique clôturée le 13 novembre 2014 (cf. notamment D&I 214C2388 du 14 novembre 2014).

Il est également précisé que le concert composé des sociétés Ramsay Healthcare (UK) Limited (1 Hassett Street Bedford MK40 1HA Bedfordshire, Royaume-Uni)[3] et Predica n'a franchi aucun seuil à cette occasion et détient 48 304 762 actions GENERALE DE SANTE représentant autant de droits de vote, soit 85,61% du capital et au moins 77,69% des droits de vote de la société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ramsay Health Care (UK) Limited	27 533 714	48,80	27 533 714	44,29
Predica	20 771 048	36,81	20 771 048	33,41
Total concert	**48 304 762**	**85,61**	**48 304 762**	**77,69**

[1] Société contrôlée à 100% par Crédit Agricole Assurances, elle-même contrôlée à 100% par Crédit Agricole SA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 56 427 195 actions représentant au plus 62 172 699 droits de vote, conformément au 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société contrôlée à 100% par Ramsay Health Care Limited, société de droit australien, cotée sur le marché Australian Stock Exchange.